

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 31/2019

Comptes communaux 2018

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La Commission des finances (ci-après COFIN) constituée de Madame Ornella Morier et Messieurs Simon Lob, Philippe Noël, Philippe Urner et Philippe Muggli, a procédé à l'examen du préavis n° 31/2019 sur les comptes communaux de l'année 2018.

La COFIN s'est réunie une première fois le 29 avril 2019 en présence du Syndic et Municipal des finances, M. Daniel Crot ainsi que la boursière Mme Sandra Caccia pour un premier tour d'horizon sur les comptes. Une deuxième séance avec la Municipalité in corpore ainsi que la boursière a eu lieu le 14 mai 2019 afin de rentrer plus dans le détail, sur la base notamment de questions préparées par la COFIN préalablement. Nous remercions ces personnes pour leurs informations et réponses à nos questions.

Une dernière rencontre, en date du 6 juin 2019, a permis à la COFIN de finaliser son rapport.

Documentation à disposition

La COFIN a disposé des documents principaux suivants pour établir son rapport :

- le préavis sur les comptes ;
- une note explicative des écarts principaux entre les comptes 2018 et les comptes 2017 préparée par Mme Caccia ;
- le rapport de l'organe de révision sur les comptes de l'exercice 2018 ;

Analyse des comptes

Pages jaunes, 1 à 16

Page 2 commentaires sur le résultat de l'exercice 2018

Les comptes de l'exercice 2018 présentent une marge brute d'autofinancement de CHF 2'309'691.- et un excédent de charges de CHF 8'915.-.

Ces chiffres sont meilleurs que ceux du budget établi par la Municipalité qui fixait la marge brute d'autofinancement à CHF 139'400.- et prévoyait une perte de CHF 787'100.-.

S'agissant de la marge brute d'autofinancement, il convient de relever d'emblée l'impact positif important des taxes sur les équipements communautaires, qui n'avaient pas été budgétées, mais qui finalement sont comptabilisées en 2018 pour CHF 1'183'631.-. Cet impact ne se retrouve pas dans le résultat net puisque ces taxes ont été affectées à un fonds de réserve pour le financement des équipements communautaires.

L'écart entre la perte budgétée (CHF 787'100.-) et la perte effective (CHF 8'915.-) se monte donc en 2018 à CHF 778'185.- et se compose des éléments suivants (arrondis à CHF 100.-):

Réduction des dépenses / augmentation de recettes par rapport au budget (écarts >CHF 50'000.-):

- Frais des autorités et personnel	+ 167'600
- Achats d'eau, d'énergie et de combustible	+ 72'300
- Honoraires et prestations de service	+ 67'400
- Remboursements, participations à des charges cantonales	+ 312'800
- Remboursements, participations à des charges d'autres communes	+ 56'000
- Impôts revenu-fortune personnes physiques	+ 84'900
- Emoluments (dont les taxes communautaires)	+1'216'700
- Taxes de raccordement et d'utilisation	+ 79'000
- Participations et subventions de tiers	+ 91'700
- Total	<u>+2'148'400</u>

Augmentation des dépenses / diminution de recettes par rapport au budget (écarts >CHF 50'000.-):

- Amortissements du patrimoine administratif	- 78'700
- Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux (dont les taxes communautaires)	- 1'162'000
- Ventes et prestations de service	- 90'900
- Participation communes et assoc. de communes	- 76'400
- Prélèvements sur les financements spéciaux	<u>- 151'400</u>
- Total	<u>- 1'559'400</u>

Autres impacts positifs et négatifs inférieurs à CHF 50'000.- + 189'185

Amélioration des comptes par rapport au budget 2018 + **778'185**

Le tableau et le graphique ci-après font ressortir les résultats financiers de notre commune au cours des dernières années:

En CHF millions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Marge brute d'autofin.	2.20	0.67	2.10	1.50	1.98	0.66	1.57	2.31
Résultat net budgété	-0.73	-0.77	-0.69	-0.77	-0.64	-0.76	-0.71	-0.79
Résultat net réel	-0.68	0.02	0.18	0.17	0.25	-0.28	0.02	-0.01
Attrib. aux réserves nettes (1)	-2.20	0.23	-0.87	-0.21	-0.47	0.42	-0.09	-0.79
Eléments exceptionnels	1.35 (2)				0.83 (3)			
Résultat net hors attrib. nettes aux rés. et éléments except.	0.17	-0.21	1.05	0.38	-0.11	-0.70	0.10	0.00

(1) Attribution = négatif, dissolution = positif

(2) Gain comptable sur la vente de terrain

(3) Gain comptable sur la vente du réseau d'eau



En excluant les CHF 1,17 million de taxe sur les équipements communautaires, la marge brute d'autofinancement en 2018 tombe à CHF 1.2 million, marge légèrement inférieure à la moyenne des sept dernières années.

La capacité d'autofinancement s'élève en 2018 à 14.7% et est considérée comme moyenne selon les critères officiels (entre 10% et 20%). Mais en retranchant les taxes communautaires, la capacité d'autofinancement passe à 7.75% qualifiée de faible selon les mêmes critères.

Le résultat net hors attributions nettes aux réserves et éléments exceptionnels est plus bas que la moyenne des sept dernières années.

Les investissements nets ont atteint CHF 1'610'577.-. Ils ont pu être totalement financés par l'autofinancement, sans recourir à l'emprunt en 2018, ce qui mérite d'être souligné !

L'endettement de notre commune à fin décembre 2018 se monte à CHF 19.0 millions contre CHF 19.1 millions à fin 2017. La dette bancaire à moyen et long terme de notre commune à fin décembre 2018 se monte à CHF 15.0 millions, inchangé par rapport à 2017.

Pour rappel, le plafond d'endettement est actuellement fixé à CHF 39.0 millions. Il a été relevé en 2016 de CHF 11.0 millions notamment dans l'optique de construire un nouveau collège.

Page 5 à 7 examen des charges

30 Autorités et personnel

Les charges du personnel et des autorités sont inférieures au budget de 4.9%, notamment en raison de l'ouverture décalée de quelques mois du bureau technique intercommunal et de l'indexation de 0.59% contre 1% au budget.

31 Biens, services, marchandises

Nous relevons une diminution par rapport au budget de 5.8%, principalement liée aux achats d'eau, d'énergie et de combustible ainsi qu'aux honoraires et prestations de services.

32 Intérêts passifs

Ces charges sont moins élevées de 20.7% par rapport au budget. L'augmentation de la dette prévue lors de l'élaboration du budget n'a pas eu lieu.

35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques

Il s'agit des charges versées pour des prestations assurées par le canton, des associations avec d'autres communes ou par des collectivités publiques.

Ce poste est inférieur de près de CHF 370'000.- par rapport au budget, principalement en raison des charges cantonales.

38 Attributions aux fonds et financements spéciaux

Comme mentionné ci-avant, les taxes sur les équipements communautaires relatifs au PQ Pré Jaquet et PPA Village ont représenté plus de CHF 1,17 million non budgété.

Pages 8 à 11 Examen des revenus

40 Impôts

Les recettes fiscales sont supérieures de CHF 96'675.- (+1.1%) par rapport au budget notamment grâce aux impôts sur les successions et donation.

A noter (position 3301.00 à la page blanche 31) la défalcation de CHF 110'203 d'impôt sur les personnes physiques et morales, en très forte augmentation (env. + 92%) par rapport au comptes 2017. Cette défalcation correspond presque à un point d'impôt qui passe par « pertes et profits ». Espérons que cette tendance ne va pas en augmentant !

43 Taxes, émoluments, produits des ventes

Ces recettes sont supérieures au budget de plus de CHF 1,17 million pour les raisons déjà évoquées.

A noter que la taxe communautaire du lotissement Pré-Jaquet encaissée en 2018 correspond au 1^{er} tiers du projet qui va s'achever en 2024 environ.

46 Autres participations et subventions

Ces revenus dépassent le budget de 71% grâce à l'aide au démarrage de l'UAPE versé par la FAJE.

48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

Pour mémoire, ces prélèvements correspondent aux excédents de recette des taxes d'épuration, d'eau potable, d'électricité, etc. servant à alimenter ces fonds spéciaux, dont les comptes devraient être équilibrés à terme.

Ces prélèvements sont inférieurs de CHF 151'423.- par rapport au budget grâce aux bons résultats des services égouts et épuration permettant un prélèvement sur le fonds inférieur de CHF 179'700.-.

Pages 11 à 13 Examen du bilan

910 + 911 Disponibilités + Débiteurs et comptes courants

Les disponibilités de la commune ont augmenté de plus de CHF 280'000.- entre fin 2017 et fin 2018, grâce aux taxes précitées. Les débiteurs et comptes courants augmentent eux de CHF 0,5 million. Selon les informations reçues, il n'y a pas de risque particulier sur ces créances.

928 + 929 Financements spéciaux et fonds de réserve + capital

Ces fonds sont équivalents à des fonds propres. Ils s'élèvent au 31 décembre 2018 à CHF 11.4 millions, en augmentation de CHF 0.4 million par rapport à fin 2017. Ils représentent 37.1 % du total du bilan (36.5 % en 2017).

Page 16 Conclusions

La COFIN constate que les charges maîtrisables ont été maîtrisées et ont respecté le budget voté par le Conseil communal. Malgré un exercice 2018 pouvant être considéré comme assez bon, la situation des finances communales reste fragile. C'est la raison pour laquelle la rigueur dans la gestion des dépenses doit rester de mise. La Municipalité nous a informé avoir avancé dans la mise en concurrence des principaux prestataires, qui, espérons-le, portera ses fruits.

Pour pouvoir se prononcer sur l'arrêté d'imposition qui sera proposé par la Municipalité en septembre 2019, la COFIN aura besoin d'une version actualisée de la planification financière qui tienne compte des impacts importants à venir, notamment la réforme fiscale des entreprises liée à l'AVS (RFFA) récemment acceptée.

Pages blanches, 17 à 102

Nous donnons des informations concernant principalement les comptes présentant des dépassements budgétaires et/ou sujets à justification qui n'ont pas déjà fait l'objet de commentaires dans la brochure des comptes.

1 Administration générale (p. 18 à 29)

Ce dicastère présente des charges nettes inférieures au budget de CHF 64'700.-, soit -3.6%.

Page 29 Service informatique – compte 190.3313.00 Amortissement

Les dépenses sont supérieures de CHF 54'000.- par rapport au budget de CHF 0.-, en raison du début de l'amortissement du nouveau matériel informatique dont l'achat avait fait l'objet d'un préavis accepté fin 2017 et qui n'a donc pas pu être budgété.

2 Finances (p. 30 à 35)

Ce dicastère présente des revenus nets supérieurs au budget de CHF 73'800.-, soit +0.9%.

Page 33 comptes 220.3520 et 220.4520 Fonds de péréquation horizontal

Il s'agit de la contribution de la commune à l'effort de solidarité intercommunale. Le montant de péréquation a été calculé par notre boursière sur la base d'un outil de simulation.

A relever que le système de calcul a été mis en place en 2011.

La contribution à l'effort commun représente une charge nette de CHF 463'873.- contre un budget de CHF 351'500.-. Le montant de la péréquation dépend principalement du total des recettes fiscales et de la santé financière des communes du canton.

3 Domaines et bâtiments (p. 36 à 45)

Ce dicastère présente des charges nettes supérieures au budget de CHF 650.-, soit +0.6%. Il n'appelle aucun commentaire de la COFIN.

4 Travaux (p. 46 à 59)

Ce dicastère présente des charges nettes inférieures au budget de CHF 164'400.-, soit -9.3%.

Page 47 Service technique – compte 410.4526 Participation de communes

La convention avec Jouxteins-Mézery et Sullens prévoit une participation de 25% respectivement 10% aux coûts du bureau technique intercommunal. En cas d'utilisation effective supérieure, une facture complémentaire est adressée à la commune concernée.

Page 55 - 450 Ordures ménagères et déchets

Selon la Municipalité, le taux de couverture des charges par les taxes forfaitaire et « au sac » est d'environ 90%, ce qui est conforme à la moyenne cantonale et à la loi. Il n'y a donc pas de changement prévu s'agissant de la taxe forfaitaire.

Page 59 – 460 Egouts et épuration

Le prélèvement sur le fonds spécial a représenté CHF 35'450.- contre CHF 215'200.- prévu au budget. Ce fonds se monte encore à plus de CHF 2.4 millions à fin 2018. Il doit être progressivement réduit.

La hausse des taxes de raccordement et d'utilisation (comptes 460.4342.00 et 4342.01) est expliquée principalement par un rattrapage de 2017 sur les comptes 2018.

5 Instruction publique et cultes (p. 60 à 75)

Ce dicastère présente des charges nettes inférieures au budget de CHF 83'300.-, soit -5.1%.

Page 65 Bâtiment scolaire de Prazqueron, compte 512.3312 – Amortissement

Les dépenses sont supérieures de CHF 43'300.- par rapport au budget (+17.3%), en raison du début de l'amortissement de la réfection du bâtiment scolaire de Prazqueron dont l'acceptation du préavis a été postérieure à l'établissement du budget.

6 Police (p. 76 à 83)

Ce dicastère présente des charges nettes inférieures au budget de CHF 53'000.-, soit -6.6%.
Il n'appelle aucun commentaire de la COFIN.

7 Sécurité sociale (p. 84 à 91)

Ce dicastère présente des charges nettes inférieures au budget de CHF 349'600.-, soit -12.4%.

Page 85 712 UAPE

Les charges nettes sont inférieures au budget de CHF 51'800.- (-57.7%) notamment grâce au versement de la FAJE mentionné précédemment.

8 Services industriels (p. 92 à 95)

Ce dicastère présente des revenus nets inférieurs au budget de CHF 10'800.-, soit -6.6%.

Page 95 Service électrique – compte 820.4819 Prélèvement sur fonds affecté

Le prélèvement a excédé de CHF 50'000.- le budget et le fonds atteint CHF 390'000.- à fin 2018.

En conclusion la COFIN, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal n° 31-2019 adopté en séance du 23 avril 2019,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver les comptes communaux 2018 tels que présentés,
2. d'en donner décharge à la Municipalité.

Romanel-sur-Lausanne, le 6 juin 2019

Le Président-rapporteur:



Philippe Muggli

Les autres membres



Simon Lob



Ornella Morier



Philippe Noël



Philippe Urner